

tournant comme pour le tabac en palettes. Les feuilles sont laissées à l'air dans des compartiments couverts. Après vingt-quatre heures dans ces compartiments, les feuilles sont coupées ou hachées par des machines rapides sous la fine forme soyeuse, comme dans la cigarette.

Le tabac à fumer coupé comme celui vendu en paquets est préparé de la même manière. Le tabac, après cette opération s'achève vers sa forme fumable, mais il doit être mis en boîte en vrac pendant trois ou quatre jours pour s'amollir avant d'être mis en paquets ou transformé en cigarettes, suivant le cas.

Pris dans les boîtes, le tabac est chaud et humide du fait du procédé de maturation. Avant d'aller dans les machines à faire les cigarettes ou dans les machines à emballer, il est soumis à un traitement à l'air frais dans un cylindre chauffé à la vapeur par lequel passe au centre une brise courante d'air frais. Ceci refroidit et rafraîchit le tabac d'une façon merveilleuse, le rendant parfait pour la mise en machine qui nous le rendra sous forme de cigarettes finies.

Les machines à faire les cigarettes sont munies d'entonnoirs dans lesquels le tabac mou et souple, mûri et aromatisé à point est entassé. De ces entonnoirs, il va en quantité exacte nécessaire pour alimenter le papier à cigarette qui arrive d'un rouleau suffisamment long pour faire 22,000 cigarettes. Ce papier est du plus pur papier de riz. Il court comme un cours d'eau blanc le long de la machine. Le tabac tombe en place en quantité voulue. La machine roule proprement la cigarette ronde et serrée, tandis que de la pâte de farine de riz pure colle la cigarette. Marchant à la vitesse de 20,000 cigarettes par jour, la machine coupe de façon bien nette les cigarettes immédiatement après l'opération du collage, et les déverse dans les boîtes.

Les cigarettes turques et quelques sortes de cigarettes de Virginie sont à bouts de Liège. L'opération qui consiste à placer le bout de liège à l'extrémité de la cigarette, est accomplie très adroitement par une machine. Des rubans de liège coupés finement et provenant des meilleurs arbres de liège d'Espagne, sont fournis en rouleaux ressemblant aux rouleaux de papier de riz. La machine applique le côté adhérent et coupe le liège à la longueur nécessaire pour épouser étroitement le bout de la cigarette. L'encolage du bout de liège est opéré à raison de 6,000 à l'heure.

Chaque cigarette est inspectée plusieurs fois au cours des étapes de sa fabrication. Tout opérateur ayant la surveillance d'une machine est autorisé à rejeter les cigarettes défectueuses. Dans l'opération de mise en boîte, l'inspection est plus minutieuse que toute autre, et avant qu'une cigarette prenne place dans sa boîte, que ce soit une boîte contenant 10, 15 ou 100 cigarettes, elle a été inspectée tellement soigneusement par nombre de paires d'yeux aigus et entraînés que les cigarettes imparfaites dans les paquets achetés sont extrêmement rares. La mise en boîtes est faite par des filles et se fait très rapidement. Elles rivalisent de vitesse avec les machines qui font, comme nous l'avons noté précédemment, 22,000 cigarettes par jour. Après qu'elles ont été mises en boîtes pour les consommateurs, les cigarettes sont étampées du timbre du gouvernement ou étiquette du Revenu de l'Intérieur et mises en cartons pour le détaillant et en caisses pour l'expédition.

Tout le temps des opérations décrites le tabac est gardé et manipulé dans une atmosphère se rapprochant le plus possible de celle de l'été—non pas l'air brûlant et sec de l'été, mais l'air chaud humide de la belle sai-

son, de façon à ce que le tabac se conserve doux, parfumé, exempt de poussière et dans un état peu cassant.

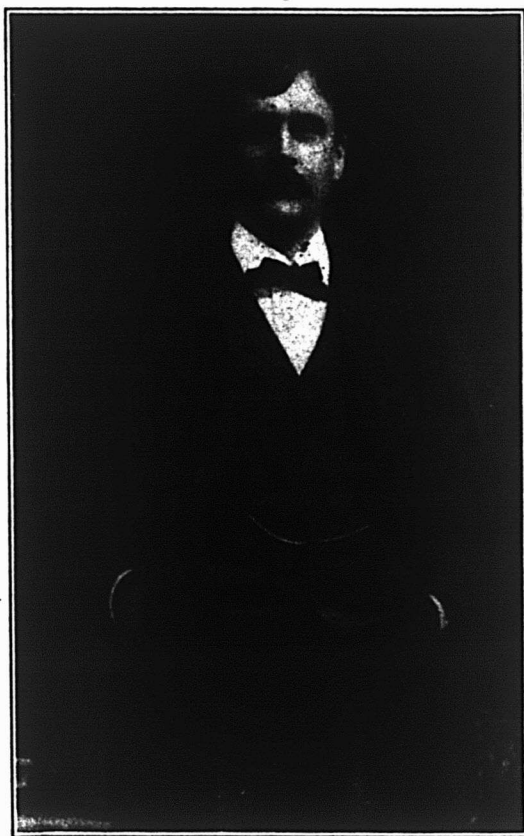
La poussière de tabac est mise au rebut comme inemployable dans la préparation du tabac à fumer sous toutes ses formes. Les tiges des lourdes feuilles de tabac de Virginie sont rejetées. Les feuilles défectueuses sont écartées et dans la fabrication des cigarettes turques, les membranes des feuilles, même les plus minces, sont mises de côté. Tiges et feuilles de rebut sont brûlées dans les fournaies de la manufacture, de sorte que même le tabac de rebut est destiné à s'en aller en fumée.

CELEBRATION D'UN JUBILE

Cinquante années de bons et loyaux services à l'emploi de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, et de ses prédécesseurs, tel est le record accompli par M. Narcisse Beaupré de Montréal. Pour commémorer ce brillant état de services, et montrer la juste appréciation qu'elle en avait, l'Imperial Tobacco Co. of Canada a offert à M. Beaupré une montre en or avec chaîne et étui, portant intérieurement l'inscription suivante:

"1868-1898. Présenté par l'Imperial Tobacco Co., of Canada, Limited, en appréciation de cinquante années de loyaux services."

La montre était accompagnée d'un chèque d'un joli montant. Le jubilaire reçut ces dons avec une double fierté, du fait que la présentation en fut faite par Sir Mortimer B. Davis, président de la compagnie qui, dans une heureuse allocution félicita M. Beaupré de ses brillants états de service à l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd.



M. Narcisse Beaupré, depuis cinquante ans au service de l'Imperial Tobacco Co., Limited, of Canada.